

Volume 17 mai 2010 Numéro 1

Électrochocs

Quatrième rassemblement d'opposition Le 8 mai prochain

Bavures policières

La Ville de Montréal appui les recommandations de la Protectrice du citoyen

Marche mondiale des femmes 2010

Lancement du cahier des revendications



Garde en établissement

DÉTENTION ILLÉGALE DANS LES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES!

Demande d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse

■ La Renaissance

La Renaissance est le bulletin d'information d'Action Autonomie, le Collectif de défense des droits en santé mentale de Montréal. La Renaissance est un bulletin trimestriel. Il se veut un outil d'information sur les droits et recours en santé mentale ainsi que sur les activités, les recherches et les actions menées par Action Autonomie. Les opinions émises dans le bulletin n'engagent que leurs auteurEs. Toute reproduction de texte est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Comité journal

Anne-Marie Chatel Ghislain Goulet Éric Harris Jean-Claude Judon Marc-André Jobin Martin Perrier

Collaborateurs, collaboratrices

Louise Baron Nicole Cloutier Martin Lauzon Roger Boisvert Johanne Galipeau

Production

Action Autonomie, le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Pour plus d'informations communiquer avec:

Action Autonomie "La Renaissance" 1260 Sainte-Catherine Est #208 Montréal, Qc H2L 2H2 Téléphone: 525-5060

Téléphone: 525-5060 *Télécopieur:* 525-5580

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, deuxième trimestre 2010

Heureux printemps! L'Équipe du comité journal



Vous voulez participer à

La Renaissance

Prochaine parution: octobre 2010

Date de tombée pour les articles: septembre 2010

Le Billet doux

Une chronique pour vous. Vous voulez commenter l'actualité, vous voulez en rire, vous voulez tourner en dérision nos dirigeants? Cette chronique est pour vous. Faites-nous parvenir vos **BILLETS** et on se fera un plaisir de les publier.

Sommaire

Dossier Santé Québec

NOS DROITS MENACES	page 3
Hommage Salut Laurent!	page 4
Barreau du Québec Rapport du groupe de travail sur la santé mentale et justice	page 5
Dossier Femmes Marche mondiale des femmes	page 8
Garde en établissement Garde illégale en psychiatrie: demande d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse Campagne : AGIR SANS DÉLAIS	page 10 page 11
Discrimination La Commission des droits de la personne rappelle que la discrimination dans l'accès au logement est interdite	page 14
Bavures policières Le Ministre Dupuis ne peut plus défendre l'indéfendable : il doit agir maintenant ! La Ville de Montréal appui les recommandations de la Protectrice du citoyen	page 16 page 17
Électrochocs Samedi 8 mai, quatrième rassemblement d'opposition aux électrochocs	page 7
Votre budget ne passe pas! Des centaines de personnes protestent bruyamment contre le budget: Manifestation du 1 ^{er} avril 2010: Une incroyable démonstration de solidarité!	page 9 page 12
Chronique de la folie ordinaire: La foire aux fantasmes : 6- Nettoyage à sec Billet doux: T'es mieux d'en faire ton deuil! Parole libre: Les moineaux mènent au ciel Chronique militante: Pionnier de la médecine sociale Norman Bethune 1870-1939 Chronique artistique: Encore la sagesse de notre cher Daniel Bélanger Courrier: Le côté caché de l'électrochoc!	pages 21-22 pages 6-7 pages 13-14 pages 18-19 page 20 page 15



DOSSIER SANTÉ QUÉBEC

NOS DROITS MENACÉS

Anger: avec la création d'un Dossier Santé Québec ci-après appelé DSQ, vous allez perdre le contrôle sur les informations qui circulent à votre sujet. Danger, car il n'y a aucun contrôle de la qualité de certaines informations et de leur pertinence. Danger, car un tiers autorisé par la Loi peut consulter votre dossier sans avoir à justifier les motifs d'une telle consultation.

Le DSQ n'est pas un dossier médical complet et détaillé. C'est un relevé qui contient certaines informations cliniques pertinentes aux médecins, pharmacienEs et autres intervenants de la santé et des services sociaux.

Attention: certaines informations contenues à votre DSQ peuvent en révéler beaucoup plus que vous ne le souhaitez. Pensez, par exemple, aux résultats d'un test sanguin qui peuvent indiquer un problème de toxicomanie, aux médicaments prescrits, un problème de santé mentale.

La création de votre DSQ se fera au moment de la première consultation auprès d'un professionnel qui devra vous informer de votre droit de refuser. Attention: une fois votre dossier créé, que vous le vouliez ou non, plusieurs informations médicales vous concernant seront transmises automatiquement au DSQ.

Un point qui soulève énormément de questions pour ne pas dire de critiques est l'historique médical. En principe aucun diagnostic ne devrait se retrouver dans votre historique médical. En principe, car il n'y a aucune directive claire sur le contenu des informations qui pourraient se retrouver sous cet item et aucun contrôle de cette information.

Impossible de restreindre l'accès à certaines informations ou à certainEs intervenantEs. Vous devez l'accepter en totalité ou retirer votre adhésion. Cependant après sa création, même en cas de refus, les informations seront toujours automatiquement acheminées au DSQ, c'est l'accès qui sera interdit aux tiers sauf pour un médecin qui l'aura déjà consulté avant votre refus. Ce dernier devra justifier la néces-

sité dans votre dossier.

Danger, car si certaines informations disparaissent du DSQ après 5 années, votre historique médical est conservé pour une période indéterminée. Par conséquent, les informations médicales passées sont toujours communiquées malgré le temps écoulé, la nonpertinence, la fin du problème, etc.

Aucune consultation publique n'a été effectuée jusqu'à présent malgré les demandes de plusieurs intervenantEs et malgré les enjeux importants reliés au respect des droits et libertés de la personne

AVEC LA CRÉATION D'UN DSQ, VOTRE PARTICI-PATION À LA GESTION DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT EST TOTALEMENT ÉVA-CUÉ ET VOTRE DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ BAFOUÉ.

LE MEILLEUR MOYEN DE VOUS PROTÉGER POUR LE MOMENT EST DE REFUSER D'ADHÉ-RER AU DSQ.

Johanne Galipeau



Hommage

Salut Laurent!



T'es parti, tu nous as quitté, je savais bien que t'étais malade, mais de là à partir, comme ça, sans prévenir...

J'ai eu peine à réaliser que c'était vrai. Laurent n'allait plus être le trésorier d'Action Autonomie. Tu n'allais plus sonner à la porte – toi, le seul à utiliser la clochette musicale de nos bureaux, et tu le savais bien – pour annoncer presque glorieusement ton arrivée et provoquer nos rires, nos grincements de dents quand tu t'amuserais de mots provocateurs, et nos paroles de bienvenue, toujours. Nos mots qui voulaient dire « on t'aime Laurent ».

Tu ne viendrais plus t'asseoir dans mon bureau, fier militant, pour raconter ta fatigue, ta révolte, ta détresse, me faire l'honneur de tes confidences, me dire « écoute-moi, Nicole ». Non plus, tu ne viendrais apporter les idées, les projets auxquels tu avais pensé, ni raconter ce qui t'avait frappé dans tes dernières lectures. Et parler de défense des droits, même, de révolution.

Tu ne serais plus à mes côtés chaque semaine, scrutant minutieusement les factures d'Action Autonomie, traçant fièrement ton nom au bas des chèques ou des demandes de subventions.



Je n'entendrais plus ta voix tantôt douce, tantôt taquine, tantôt querelleuse. Ton grand rire qui nous déridait. Tu ne te moquerais plus quand je te rappellerais à l'ordre dans nos réunions.

Non.

Je n'ai pas eu le temps de te saluer Laurent, de te dire que tu vas nous manquer... me manquer, et beaucoup. De te dire merci, pour ce que tu as été pour Action Autonomie, et pour moi, au cours des quinze années que nous avons partagées.

Tu resteras dans ma mémoire et mon cœur. J'enten-

drai toujours ta voix, et la douceur de tes yeux bleus m'accompagne, telle une amie.

Salut Laurent!

Nicole Cloutier



Rapport du groupe de travail sur la santé mentale et justice du Barreau du Québec

Le Ministère de la santé et des services sociaux entendra-t-il davantage ces demandes?

Montréal le 25 mars 2010. L'Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec (ci-après appelée Alliance communautaire autonome) réclame depuis des années - tout comme ses groupesmembres, Droits et recours Laurentides, Auto-psy Québec et Action Autonomie Montréal - des changements majeurs afin que cessent les nombreux abus du système de santé et des services sociaux à l'égard des citoyens et citoyennes directement concernéEs par la santé mentale. L'association nationale salue donc les recommandations du Barreau du Québec concernant la garde en établissement et les ordonnances de soins et d'hébergement (Rapport du groupe de travail sur la santé mentale et justice du Barreau du Québec).

Toutefois, après des années de travaux de recherches faisant état de situations inacceptables dans l'application de la Loi P-38.001 (garde en établissement), après des centaines de plaintes de personnes qui utilisent des services de santé mentale, des dizaines de lettres de demandes adressées au MSSS, de mémoires, de rencontres, après tant et tant de constatations d'abus de droits, mais aussi de manque de soins, de manque de ressources adéquates, diversifiées, adaptées aux besoins des personnes, faut-il encore espérer de ce Ministère de la santé et des Services sociaux qu'il joue son rôle et se dote de moyens pour remédier à cette situation désastreuse et assure le respect des droits fondamentaux ?

Selon Madame Denise Blais, présidente de l'Alliance communautaire autonome, « Un cri d'alarme de la part des citoyens et citoyennes directement concernéEs par la santé mentale surplombe tous les autres : il n'y a pas ou très peu d'écoute respectueuse de leur réalité, peu de crédibilité accordée à leurs paroles ». Leurs droits sont bafoués : privation de la liberté sur des bases autres que la dangerosité, atteinte à leur intégrité alors que d'autres solutions existent, négation de leur droit d'être entendu devant

un tribunal, délai non respecté etc

Le Barreau du Québec propose des solutions qui sont les bienvenues. Si elles ne règlent pas tous les problèmes soulevés concernant la garde en établissement et les ordonnances de soins et d'hébergement, il a au moins le mérite de poser certaines balises afin que soient respectés les droits et libertés fondamentales des citoyens et citoyennes directement concernéEs par la santé mentale. On ne peut en dire autant du MSSS qui lui doit se pencher non seulement sur des solutions de droit mais sur des questions de qualité des soins et de développement de ressources qui répondent aux besoins des personnes dans le respect de leurs droits.

Souhaitons être un jour entenduEs!

Source: Johanne Galipeau

Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec

Pour connaître en détails la position du Barreau : www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/index.html





T'es mieux d'en faire ton deuil...

urant notre existence nous vivons tous différents types de deuil. La perte d'un travail, une rupture amoureuse, la fuite de notre jeunesse, mais le deuil le plus difficile demeure évidemment la perte d'un être cher.

À notre époque en Amérique du Nord seul le deuil dans la "dignité" est acceptable socialement. Cela veut dire que les endeuillés ne doivent montrer aucun signe d'afflictions, pas la moindre rage, pas le moindre cri, ni la moindre larme. Bref. le devoir impératif de faire preuve d'une maîtrise totale de soi est exigée. On n'a qu'à penser à deux de nos athlètes olympiques (Sylvie Fréchette et Joanie Ro-Dans chette). deux cas, un de leur proche est disparu juste avant les com-

ant Pro

également de noir. La dépouille était exposée dans la maison et on accrochait un crêpe (espèce de couronne mortuaire) sur la porte d'entrée. Selon sa couleur on savait qui était décédé. Une couleur différente était utilisée pour désigner s'il s'agissait d'un homme, d'une femme ou d'un enfant. À l'époque, on devait porter le deuil durant une certaine période de temps. De nos jours, l'ancienne façon de faire nous

apparaît morbide, mais aujourd'hui on se situe à l'autre bout spectre (sans faire de jeu de mots macabre!). En effet, on a fait "disparaitre " disparu...Nous n'exposons que très rarement les corps, on fait face à des urnes "objets d'art", et moins de gens vivent un rituel traditionnel. La perte de ces rites de passage est peut-être à déplorer puisque la transition doit se faire, les émotions ne peuvent disparaitre pas comme le défunt.

pétitions ce qui ne les a pas empêchées d'être médaillées. Les médias raffolent de ce genre de célébrité et de morbidité. Ils peuvent ainsi créer des héros ou devenir condescendants avec les perdants. Chose certaine, cette situation est bonne pour les cotes d'écoutes des médias!!!

De même, durant les procès pour meurtre, lorsque la famille de la victime demeure calme, discrète, les médias soulignent le mérite des proches du défunt. Il semble y avoir aussi un contexte culturel et même médical dans l'interprétation du deuil.

Autrefois, les gens "vivaient" le deuil. Les hommes portaient un brassard noir et les femmes se vêtaient

Selon de nombreux psy, la durée d'un deuil est de six mois. Ils estiment que si la personne ne va pas mieux après ce délai c'est qu'elle avait à la base des problèmes psychologiques ou psychiatriques. Comment osent-ils standardiser une telle épreuve. Si vous avez de l'argent vous pourrez trouver une aide psychologique, si vous êtes pauvres, un psychiatre trouvera assurément un antidépresseur pour masquer votre peine et des calmants vous permettant de demeurer "respectable"... Lorsque les endeuilléEs sont assez aiséEs, ils ou elles connaîtront aussi le chagrin, mais pas toutes les conséquences financières désastreuses que subiront les plus pauvres. En effet, si des conjoints reçoivent de l'aide sociale, la prestation sera réduite à peine trois mois

après le décès. Cela peut occasionner une perte de logement. De plus à l'insécurité du revenu on offre des sommes dérisoires pour "couvrir" les frais funéraires. Ces montants sont nettement insuffisants. Vous ne pourrez pas trouver du réconfort si vous pensez au prix que demandent les églises pour célébrer des funérailles ni au coût de location d'un lot au cimetière et cela même pour enterrer une petite urne. Enfin, vous avez besoin d'aide pour régler la succession: essayer-dont de trouver un notaire qui accepte les mandats d'aide juridique pour ce genre de boulot. Bonne chance...Selon un notaire de ma connaissance, ceux-ci refusent de tels mandats, car ce travail demande trop de temps pour des tarifs gouvernementaux dérisoires. Alors, vous devrez remplir beaucoup de paperasse dans le pire moment de votre vie. L'on ne peut pas non plus passer sous silence la notion "culturelle" du deuil.

Dans d'autres cultures, on vit la mort d'un proche de façon fort différente de la nôtre. Dans certains pays, elle est exprimée en cris et en pleurs. Les gens riches se paient même des pleureuses, se sont des femmes dont le métier consiste à pleurer les morts moyennant rémunération. Plus la famille en deuil est riche plus elle engage de pleureuses. Oui oui, il y a des personnes payées pour "brailler" lors des funérailles de parfaits inconnus. Elles peuvent même se frapper la poitrine en signe de désespoir. Il n y a pas de sot métier!

Au Vietnam, le culte aux ancêtres amène de très nombreuses personnes à mettre tous leurs argents afin d'offrir la meilleure sépulture possible à leurs défunts. Et nous, quelle attitude devrions-nous prendre face a l'inéluctable.

À mon humble avis, on ne devrait jamais juger quelqu'un sur la durée de sa peine. On ne devrait peutêtre pas non plus tenter de maîtriser trop vite la douleur créée par la perte d'une personne que l'on a aimée. En faisant ainsi, elle nous rattrapera tôt ou tard.

Surtout il ne sert a rien de s'imposer le port d'un masque de "dignité" pour faire face aux autres. Ils peuvent bien aller se faire voir ailleurs. Et si on se laissait pleurer si on en a besoin...

Anne-Marie Chatel

Invitation Quatrième rassemblement contre les électrochocs

Samedi 8 mai 2010 à 11h00 À l'occasion de la fête des mères



Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Les femmes de plus de 60 ans reçoivent le plus d'électrochocs!



Arrêtons la violence à l'égard des femmes, des mères et des grands-mères!

Rassemblement, **Place Émilie-Gamelin** (métro BERRI-UQAM) samedi le **8 mai à 11h00**: témoignages, animation et distribution de dépliants de sensibilisation.

Organisé par le comité Pare-chocs, en collaboration avec Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal.



Dossier Femmes



Marche mondiale des femmes

ette année, Action Autonomie a participé au lancement des activités du 10eme anniversaire de la marche mondiale le 7mars 2010 au carré Philip et à l'activité du 8 mars dans le cadre de la Fête internationale des femmes au complexe Desjardins où nous étions une dizaine de femmes d'Action Autonomie. Dans cet article nous présenterons une historique de la marche mondiale des femmes et une synthèse des revendications québécoises.

Née en 1998 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, la Marche mondiale des femmes (MMF) rallie des milliers de groupes et plus de 70 coordinations nationales sur les cinq continents. Passant d'un événement international d'envergure, la Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et des organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Nous luttons contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Nos valeurs et nos actions visent un changement politique, économique et social.

Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes. (tiré de « Qui nous sommes » du site web international de la MMF www.marchemondialedesfemmes.org)

La MMF défend toujours les 17 revendications internationales de 2000 et lutte sur quatre champs d'action prioritaires. Elle s'est dotée, pour les actions internationales de 2005, d'une Charte mondiale des femmes pour l'humanité. La MMF en 2010 sera, après 2000 et 2005, la troisième grande année d'actions internationales du mouvement.

Voici une synthèse des revendications québécoises dans différents champs d'action.

Champ d'action :

« TRAVAIL DES FEMMES : AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES »

Mesures urgentes de lutte contre la pauvreté

Nous revendiquons l'augmentation du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure, afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule.

Nous revendiquons l'abolition des catégories à l'aide sociale (« apte et inapte à l'emploi »), pour lutter contre les préjugés pour garantir à toute personne un revenu minimal qui assure la couverture des besoins vitaux dans le respect de sa dignité. Ce montant devra faire l'objet d'une indexation annuelle automatique.

Champ d'action :

« BIEN COMMUN ET ACCÈS AUX RESSOURCES »

Nous revendiquons la fin de la privatisation des services publics et du bien commun (santé, éducation, eau, énergie éolienne) et nous nous opposons à toute augmentation des tarifs de ces services.

Champ d'action:

« VIOLENCE ENVERS LES FEMMES COMME OUTIL DE CONTRÔLE DU CORPS DES FEMMES »

Nous revendiquons que le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes, en commençant par :

- légiférer en matière de pratique publicitaire ;
- mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires et non sexistes.

Nous revendiquons que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

Champ d'action:

« PAIX ET DÉMILITARISATION »

Nous revendiquons que le gouvernement du Québec interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.

Nous revendiquons que le gouvernement du Canada retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

Champ d'action:

« DROITS DES FEMMES AUTOCHTONES »

Nous revendiquons que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en oeuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

Il y aura d'autres activités de la marche mondiale plus particulièrement en octobre 2010. Nous vous en donnerons des nouvelles. Dossier à suivre. Bonne marche

Louise Baron

Votre budget ne passe pas!

Des centaines de personnes protestent bruyamment contre le budget: "Jean Charest n'a encore rien vu!"

"Jean Charest se trompe s'il pense que la colère contre le budget Bachand va s'apaiser avec le temps. Il n'a encore rien vu !". C'est ce qu'a affirmé le 22 avril dernier Marie-Ève Rancourt, une des porte-parole de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, au moment où une bruyante manifestation de plusieurs centaines de personnes accueillait le premier ministre à son arrivée au premier Focus stratégique de Montréal. La Coalition, qui comprend plus d'une centaine d'organisations communautaires, syndicales, féministes et étudiantes, a lancé le symbole qu'elle entend utiliser tout au long de sa lutte, soit une main rouge faisant "Halte" aux mesures annoncées dans le budget.



Nous vous invitons à reprendre ce logo pour l'afficher bien en vue. C'est un moyen de démontrer que le milieu communautaire montréalais refuse catégoriquement de cautionner un gouvernement qui veut taxer la maladie, hausser les frais de scolarité et d'autres tarifs en plus de n'accorder aucune aide financière supplémentaire aux organismes communautaires!

Au cours des prochaines semaines, la Coalition continuera d'accueillir le premier ministre et le ministre des Finances, Raymond Bachand, partout où ils iront au Québec, et participera aux manifestations du 1er mai, Journée internationale des travailleurs et des travailleuses. Un plan d'action plus dérangeant est en préparation pour l'automne et l'hiver prochains.

Source: Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics



Garde en établissement

Garde illégale en psychiatrie: demande d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse

e groupe Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse concernant l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour ellemême ou pour autrui.

La demande d'intervention est fondée sur les résultats d'une étude réalisée par Action Autonomie à partir de tous les jugements rendus en matière de garde en établissement dans le district de Montréal pour l'année 2008. Cette recherche démontre clairement des détentions illégales ainsi que la privation de droits fondamentaux. Elle laisse plusieurs questions sans réponse, notamment, concernant la garde préventive, le consentement aux soins, et le droit d'être informé de ses droits et recours.

Selon monsieur Ghislain Goulet, organisateur communautaire à Action Autonomie : "La privation illégale de la liberté des personnes qui ont des problèmes de santé mentale représente une forme d'exploitation fondée sur le handicap au sens de la Charte des droits et libertés de la personne".

Cette étude démontre que plusieurs centaines de personnes sont détenues dans des établissements de santé pendant près d'une semaine, et ce, sans autorisation judiciaire, ce qui est totalement illégal. C'est la situation dans 85 % des requêtes en garde en établissement.

D'autre part, plus de 1329 requêtes pour garde en établissement ont été présentées sans qu'aucune ordonnance d'examens psychiatriques n'ait été obtenue par les établissements. Ceci laisse croire que ces 1329 personnes contestant leur garde en établissement, auraient fourni un consentement libre et

éclairé pour subir les évaluations psychiatriques. Action Autonomie en doute fortement, la logique et les nombreux témoignages recueillis dans sa pratique l'incitant plutôt à une conclusion d'abus de droit.

En dernier lieu, les personnes sont laissées à ellesmêmes en situation de grande vulnérabilité. Monsieur Goulet nous informe : "Selon les gens rencontrés, nous constatons qu'il y a de graves lacunes au niveau du droit à l'information sur les droits et recours".

Le groupe de défense des droits réclame depuis près de 10 ans une évaluation de l'application de la Loi ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation continus de l'application de cette loi d'exception qui permet de priver de liberté des innocents. Compte tenu de nombreuses dénonciations en la matière ces dernières années, le Protecteur du citoyen en a fait un dossier d'enquête systémique à l'automne 2008. Son rapport est attendu.

Action Autonomie

le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Nos libertés fondamentales...

Dix ans de droits bafoués!

Étude sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui

District de Montréal 2008

Octobre 2009



Campagne : AGIR SANS DÉLAIS

INVITATION À PARTICIPER À UNE TOURNÉE DE CONSUL-TATION/SENSIBILISATION SUR LA GARDE EN ÉTABLISSE-MENT

Dans les suites du forum de 2007, « La loi p-38, Évaluons sa dangerosité » qui avait réuni près de 150 personnes à Montréal, où avait été constaté une nécessaire évaluation de l'application de la Loi encadrant la garde en établissement et le développement d'alternative à l'internement, nous constatons que la situation ne change pas et qu'aucune action concrète n'est réalisée pour remédier aux différentes lacunes qui avait été constatés.

En effet, La dernière étude réalisée par Action Autonomie sur l'application des la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui a fait ressortir plusieurs pratiques abusives de la part des hôpitaux dont la détention illégale systématique des personnes. Notre étude permet aussi de soulevé plusieurs interrogations concernant des pratiques des hôpitaux qui soient irrespectueuses des droits des personnes mises sous garde en établissement.

Pour n'en citer quelques unes :

- mise sous contention,
- injection et/ou médicaments sans mon consentement,
- mise en isolement,
- menaces,
- contrôle des appels,
- réaliser des examens sans demander le consentement,
- « libération conditionnelle » la fin de semaine,
- refus de me donner des informations sur ma situation.

Pour continuer à alimenter ce dossier et pour mieux informé les personnes et les intervenantEs concernant les différents enjeux autour de l'application de la Loi P-38.001 et la nécessité de développer des alternatives à l'internement forcé, Action Autonomie en-

treprend une vaste tournée de consultation/ sensibilisation sur la garde en établissement.

Nous vous proposons d'aller animer une rencontre d'échange et d'information avec des participants à votre organisme ainsi qu'avec les intervenants sur les pratiques entourant la garde en établissement. Cette tournée nous permettra d'enrichir nos connaissances sur les différentes pratiques abusives entourant la mise sous garde en établissement, de mieux connaître le point de vue et les besoins des personnes et d'alimenter notre dossier de plainte à la Commission des droits de la personne et ainsi amener des correctifs pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes visées par la garde en établissement.



Quelques témoignages:

« Moi j'avais jamais été dans un hôpital psychiatrique. La police ils m'ont laissée toute seule. Ils m'ont laissé dans la salle d'urgence puis j'ai attendu au moins un bon 3-4 heures toute seule dans la salle d'urgence. Personne ne me disait rien. Je savais pas ce qui allait m'arriver. J'avais peur. »

« J'ai fait un tour d'ambulance. J'ai posé des questions sur la trousse d'urgence qui était dans les coffres ouverts et on m'a gentiment répondu. Je n'étais pas attachée dans l'ambulance. C'est quand je suis arrivée à l'urgence. J'ai attendu pour qu'on vienne prendre mes signes vitaux. Et là il y a un petit monsieur qui est venu et là ils m'ont tous attachée sur le lit ».

Manifestation du 1^{er} avril 2010: Une incroyable démonstration de solidarité!

ous étions 12 000 à prendre la rue sous le thème *La richesse existe, prenons-la où elle est!* deux (2) jours après le budget Bachand. Nul doute que nous pouvons nous féliciter pour une si belle mobilisation!

C'est une des plus grandes mobilisations populaires que nous ayons pu voir depuis des années. Une belle solidarité entre toutes les citoyennes et citoyens représentant une grande diversité de mouvements. Le RIOCM salue particulièrement la participation de nombreux organismes communautaires de Montréal et de plusieurs autres régions du Québec.

« On s'laissera pas appauvrir, On s'laissera pas désunir!», scandait la foule rassemblée dans le quartier des affaires de Montréal. Le budget ne passe pas, la grogne était palpable et l'est encore.

Un coup de hache dans nos services publics

Vous l'avez lu, vous l'avez vu, le gouvernement Charest s'apprête à venir chercher directement dans les poches des plus pauvres et de la classe moyenne les revenus nécessaires pour assurer la pérennité de nos services publics.

On nous chante que les coffres sont vides et que les services ne sont pas gratuits. Mais... qui parle de gratuité? Les services publics sont financés à même les impôts des contribuables. Les coûts sont donc assumés par les citoyens et citoyennes à même les retenues sur leur paye et en fonction de leur revenu annuel. C'est ce qu'on appelle un système progressif.

Le Québec prend un bien drôle de virage, celui de l'utilisateur-payeur. La contribution santé et le tic-ket modérateur, qui pourrait être en place dès 2012, suscitent non seulement l'indignation mais aussi des inquiétudes. L'accès aux soins de santé est remis en question. De plus, comment peut-on justifier une telle facturation alors que des centaines de milliers de personnes n'ont pas accès à un médecin de famille et que les services de première ligne ne sont même pas en place de manière adéquate?

L'augmentation des tarifs d'électricité est aussi une mesure difficile à avaler. Comme vous le savez,

le gouvernement a fait le choix d'augmenter les tarifs domestiques (donc les tarifs pour les résidences privées). Cependant, les entreprises ne sont pas touchées par cette augmentation dans l'immédiat. Ces grandes consommatrices d'énergie peuvent donc profiter d'encore quelques années de répit....

Il y a aussi, le **dégel des frais de scolarité**. Ce que nous promet le budget Bachand avec ce dégel, c'est une société qui scolarisera les riches en laissant de côté la classe moyenne et les plus démunis.



Et les organismes communautaires?

Les organismes communautaires liés au MSSS verront leur enveloppe budgétaire 2010-2011 augmentée de **seulement 0,4%** alors que le taux d'inflation pour 2010 est estimé à 2%. En gros, les 3400 organismes devront se partager une enveloppe de 1,7 M\$ et ce, pour l'ensemble du Québec.

Est-ce que les organismes communautaires devront faire les frais d'une offre de service public universelle amoindrie? C'est inexcusable et inacceptable!

D'autres actions sont à prévoir. La conjoncture n'a rien de reluisante et plus que jamais nous devons nous solidariser pour lutter contre cette logique capitaliste qui s'attaque à la justice sociale.

Nous vous invitons dès maintenant à communiquer avec vos députés et députées pour faire connaître votre mécontentement.

La lutte continue et le RIOCM vous tiendra au courant des développements à venir.

Sébastien Rivard, Coordonnateur du RIOCM

Les moineaux mènent au ciel

a faisait une heure que je marchais pieds nus sur les trottoirs de Cartierville et de ville St-Laurent. La rue décarie était en construction. Ils en étaient rendus au gravier, mais c'était toujours plus près de l'enfer. Un automobiliste s'arrêta et demanda: « Veux-tu des chaussures? J'en ai pour toi ». Apeuré, je pensai aux supplices qui m'attendaient. Ne jamais céder: « Non. Je n'en veux pas. » Je partis aussitôt. Le gravier était très chaud. Par chance, les rues étaient presque désertes. Une bande de moineaux volaient ensemble et se posaient

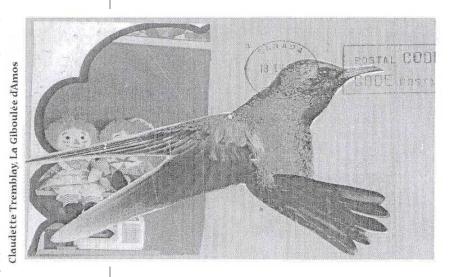
par moments. Cela me rappela certaines paroles du Christ. Je me sentis aussitôt guidé, aidé. Je me mis à les suivre. Ils volaient par brefs moments pour m'attendre. Lorsque dans des arbustes ils se posaient, je les admirais. Confiant dans ma foi et dans leur allégeance au Christ. Ils se posaient souvent nerveusement, comme s'ils connaissaient le danger à me protéger et à me guider. J'avais déjà perdu mon âme qui s'était jetée au fond de la rivière des Prairies, au pont de Cartierville, la veille au soir. Je voulais m'y jeter, mais je n'avais pas pu. Pendant mon hésitation, je l'entendis entrer

dans l'eau. Au même moment, je me sentis plus seul et je compris que j'étais damné à jamais. Il fallait que je retrouve mon chemin.

Les moineaux piaillaient et mes tremblements se calmaient. Enfin, je pouvais me fier à des êtres de Dieu. Ils se posaient pour m'attendre puis repartaient. Le ciel s'assombrissait et des gouttes de pluie me rafraîchissaient. La nuit tomba. Les moineaux avaient fui par-dessus quelques clôtures. Je les entendais au loin et j'entendais des voix qui m'appelaient. Peut-être que les moineaux avaient senti le danger ou ils m'avaient reconduit le plus proche du but qu'ils le pouvaient. Je ne pouvais plus reculer.

J'essayai de me fier aux voix. La pluie avait pénétré mes vêtements. Elle avait cessé. Une voix lointaine... J'essayé de suivre, de me diriger, mais elles changeaient souvent d'endroit... Une flaque d'eau: je rafraîchis mes pieds meurtris.

Je ne devais pas arrêter. Il n'y avait personne dehors. Les voix ne m'aidaient pas. Sur un panneauréclame était écrit: « T'as du nerf »... Je savais que j'approchais. Une voiture de la ville... devant moi, arrêtée... Le conducteur me regardait... Je fis les



signes appropriés. Parler aurait pu me trahir.

Je ne savais pas à qui j'avais affaire. Il me fit signe d'approcher pendant qu'il parlait dans son communicateur. Arrivé près de lui, il me dit d'attendre.

J'avais un peu d'espoir... Une voiture avec deux policiers vint nous rejoindre: l'un deux me demanda si je voulais déjeuner. Je gardai ma langue... ne jamais céder. Ils prirent mon porte-monnaie avec mes cartes. Je savais qu'elles ne me serviraient plus.

Une camionnette ambulance arriva. Les gens parlèrent ensemble. Les ambulanciers me firent entrer dans l'ambulance. Je savais qu'il était trop tard. Ils me firent coucher sur la civière, m'enveloppèrent d'une couverture et m'attachèrent. Ils me posaient des questions... je ne répondis pas... Ne jamais céder.

Je savais que les fournaises allaient être insupportables et que, vivant, j'allais pénétrer dans l'enfer du JORA. Peut-être allais-je trouver des alliés.

Le policier remit mes cartes à l'ambulancier et les portes se fermèrent. Ils décollèrent.

RAPPORT DE L'AMBULANCIER:

- « Personne en état de mutisme, aux comportements étranges, errant nue sur la rue. »
- « Ne jamais céder... »

Par Roger Boisvert (article publié dans l'Entonnoir, spécial 10E anniversaire, été 1996, volume 13, no 2-3)



LA COMMISSION RAPPELLE QUE LA DISCRIMINATION DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT EST INTERDITE

n cette période de renouvellement des baux, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tient à rappeler qu'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, la discrimination dans l'accès au logement est interdite au Québec.

Il y a discrimination lorsque l'on se base sur une caractéristique personnelle prévue à l'article 10 de la Charte pour refuser la location d'un logement à une personne.

Les motifs de discrimination sont la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il importe de préciser que les motifs "âge" et "état civil" incluent le refus de louer à un ménage parce qu'il a des enfants.

Durant l'année financière 2009 - 2010, la Commission a ouvert 53 dossiers relatifs aux discriminations dans le secteur du logement, ce qui représente 8% de l'ensemble des dossiers ouverts durant cette période. Les motifs race-couleur et origine ethnique et nationale représentent plus de la moitié des dossiers ouverts en matière de discrimination dans l'accès au logement.

"Toute personne qui cherche un logement mérite le respect et un traitement équitable", rappelle le viceprésident de la Commission, monsieur Marc-André Dowd. "Les propriétaires sont tenus de respecter la Charte des droits et libertés de la personne et il est essentiel de promouvoir ce respect."

Afin d'assurer le respect de ce droit, la Commission a d'ailleurs mis en place une procédure visant à accélérer ses enquêtes en matière de discrimination dans le logement, en vigueur depuis le 1er avril dernier.

Vous trouverez de plus amples informations sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et sur les publications de la Commission sur notre site : www.cdpdj.qc.ca.



Les électrochocs!

Le côté caché de l'électrochoc!

I arrive parfois d'avoir l'impression que certaines situations n'évoluent pas. Surtout lorsqu'il s'agit de notre santé. Je vous avoue qu'après quelques tentatives pour améliorer notre qualité de vie, il est tentant de céder au découragement. Dans ces circonstances, une personne en vient à accepter n'importe quelle solution, car le désir d'être mieux et de s'en sortir l'emporte dans la mesure où l'avenue proposée rendra plus soutenable le mal-être que la personne ressent.

Entre vous et moi : peut-on la blâmer? Surtout dans notre société « dite » moderne et évoluée ou la performance et surtout le désir de tout régler tout de suite est la règle! De mon point de vue, je ne croirais pas que c'est une bonne façon d'agir! L'auteur, Jean de Lafontaine, l'illustre bien dans sa fable « Le lièvre et La Tortue. » Sa conclusion est « rien ne sert de courir; il faut partir à point. » Par contre, je suis bien d'accord avec vous que c'est plus facile à écrire qu'à mettre en pratique. Serez-vous d'accord avec moi, que les pratiques de traitements soi-disant modernes et évoluées prônent exactement l'inverse c'est-à-dire de faire le plus vite possible au nom de la performance.

Juste pour le plaisir de la chose : posez la question suivante à un passant dans la rue. Demandez-lui s'il croit que les électrochocs existent toujours en 2010 ? La réaction que vous risquez d'avoir c'est... Ça existe-tu encore ce truc-là! Que j'aimerais pouvoir dire que l'ère des électrochocs est révolue et que je ne l'ai qu'imaginé. Pourtant, la réalité est toute autre. En effet, en 1997 la revue Québec science titrait « Les électrochocs sont de retour! ». une étude de¹ l'AETMIS qui est l'agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé révélait que les électrochocs ont été utilisés en 1995 dans une proportion de 3,41 fois plus pour les femmes de 65 ans et plus que pour le reste de la population. Vous conviendrez avec moi que cette statistique pourrait sortir d'un film tourné par Steven Speilberg



et notre réaction serait de trouver ça divertissant, mais tel n'est pas le cas. La vraie réalité qu'au-delà de ce chiffre horrible, je crois qu'il est impératif de comprendre que les femmes de 65 ans et plus de demain sont les jeunes d'aujourd'hui et qu'il est important d'agir aujourd'hui pour faire abolir, ce que les « spécialistes » osent désigner comme un traitement

Ce que je trouve de tragique c'est qu'au moment même où vous lirez ce texte, il y aura malheureusement des personnes qui subiront des électrochocs. Ce qui arrive trop souvent, c'est que les gens qui reçoivent des électrochocs n'ont pas toute l'information nécessaire afin de pouvoir faire un choix libre et éclairé. Ces femmes et ces hommes qui ont ou qui subiront des électrochocs au nom de leur mieux-être sont peut-être plus près de vous que vous ne le pensez. C'est peut-être un ou une de vos collègues de travail; une personne que vous croisez tous les jours dans l'ascenseur; une personne que vous croisez au marché. Une personne qui habite à côté de vous. Qui peut vous dire qui sera la prochaine victime des électrochocs? Elle est peut-être plus près que vous le croyez. Pensez-y!

ARISK



1 Agence d'Évaluation des Technologies et des modes d'intervention en Santé, AETMIS, l'utilisation des électrochocs au Québec, Reiner Banken, Montréal, 2002

Bavures policières

Le Ministre Dupuis ne peut plus défendre l'indéfendable : il doit agir maintenant !

Montréal, le mercredi 17 février 2010 – La Ligue des droits et libertés demande au Ministre Dupuis de prendre avec sérieux le Rapport spécial du Protecteur du Citoyen sur la procédure d'enquête appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policiers et considère que le Ministre doit agir dès maintenant.

Selon Philippe Robert de Massy, avocat conseil à la Ligue des droits et libertés, « ce rapport très étayé confirme que le processus actuel est vicié dans sa forme et remet en doute le fondement même de son existence. »

« Il y a une crise du rôle de la police dans notre société » ajoute Me Robert de Massy, « et le rapport vient en soulever l'un des points essentiels. Le Ministre ne semble pas avoir l'inquiétude qu'il devrait avoir. La situation est très grave et il y a urgence d'aqir! »

Dans son rapport, *Pour un processus crédible, transparent et impartial qui inspire confiance et respect*, la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, retient les critères suivant concernant la procédure d'enquête: « *l'application cohérente de règles formelles, la transparence du processus et des résultats, l'impartialité, l'indépendance et, enfin, la surveillance et l'imputabilité » Selon M^e Robert de Massy « il est important de souligner que la Protectrice demande l'établissement de règles formelles assurant plus de transparence et garantissant que si les policiers ne s'y conforment pas, ils devraient pouvoir être imputables en déontologie. »*

La Ligue des droits et libertés rappelle au Ministre de la Sécurité publique la nécessité d'adopter un mécanisme indépendant concernant les procédures d'enquêtes sur la police et considère que, contrairement à ce qu'affirme le Ministre Dupuis, le rapport de la Protection du citoyen établit clairement qu'il ne s'agit pas que d'un simple problème de perception.

« Ce que met en lumière ce rapport est en fait un problème de fond, de structure et d'impartialité. Notons à ce sujet qu'en Ontario la mise-en-place d'un système plus transparent a eu pour impact une augmentation des accusations envers des policiers » souligne Denis Barrette. Le porte-parole de la Ligue ajoute que « le Ministre fait fausse route s'il croit qu'il peut simplement bricoler la politique ministérielle. Ça prend plus qu'une réglementation, il faut une loi, avec un vrai mécanisme. Loi veut dire un débat public permettant de se prononcer. Le Ministre ne peut plus se dérober. »

Source: Marie-Josée Béliveau, Ligue des droits et libertés,





OPÉRATION VIGILANCE:



Tribunal en santé mentale

Nous invitons les organismes, les intervenants et les personnes concernées à nous transmettre toute information concernant les travaux du TSM. Veuillez contacter **Action Autonomie au 514-525-5060.**

Bavures policières

La Ville de Montréal appui les recommandations de la Protectrice du citoyen

oici une motion adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 23 mars dernier demandant au gouvernement du Québec d'appuyer la recommandation contenue dans le rapport de la Protectrice du citoyen visant à créer un Bureau d'enquêtes spéciales dont le mandat serait de mener des enquêtes sur les incidents qui entraînent un décès ou des blessures graves à la suite d'une intervention policière ou lors d'une détention.

Cette motion présentée par le conseiller Réal Ménard a été appuyée par les 3 partis au conseil. Il s'agit d'une importante prise de décision de la part du conseil de la Ville de Montréal. Comme vous le savez, j'ai formulé cette recommandation depuis plusieurs années auprès du gouvernement du Québec et sur la place publique.

Compte tenu du fait que l'Ontario et l'Alberta se sont déjà dotées d'une telle structure et le scepticisme de la population face à la procédure d'enquête actuelle lorsqu'il y a décès ou blessures graves à la suite d'une intervention policière, il est grandement temps que le Québec réforme sa procédure d'enquête, Le gouvernement du Québec a néanmoins choisi de ne pas intervenir jusqu'à maintenant.

Je peux constater un consensus croissant parmi la population alors que de plus en plus de voix se lèvent pour demander la mise en place d'une structure indépendante, impartiale et crédible lorsqu'il y a enquête à la suite d'une intervention policière où il y a eu décès ou blessures graves.

Je prie donc tous les groupes et tous les individus qui partagent cette opinion à prendre la voix une fois encore et de communiquer avec le ministre Jacques Dupuis pour réitérer leur demande. Je crois que cette motion pourrait avoir un effet boule de neige et convaincre le gouvernement provincial qu'il est temps d'agir,

Marvin Rotant Conseiller municipal - Snowdon Séance du Conseil du 22 mars 2010

Motion sur la procédure d'enquête impliquant des policiers

Considérant que le 16 février dernier, la Protectrice du Citoyen a présenté un rapport spécial sur les procédures d'enquête, au Québec sur les incidents impliquant des policiers;

Considérant que la Protectrice du Citoyen recommande l'instauration d'un processus transparent et impartial qui inspire la confiance et le respect de la part des citoyens et des corps policiers;

Considérant que les enquêtes menées actuellement sur les décès et les incidents graves impliquant des policiers sont conduites exclusivement par d'autres policiers:

Attendu que l'apparence d'impartialité peut difficilement être maintenue lorsque des policiers en service enquêtent sur d'autres policiers;

Attendu que la contribution éventuelle de civils au sein même des équipes responsables de mener ces enquêtes est de nature à rassurer les citoyens quant à l'impartialité de tout le processus d'enquête;

II est proposé par Réal Ménard Appuyé par Étienne Brunet

Que le Conseil de Ville appuie le rapport de la Protectrice du citoyen dans sa recommandation au Gouvernement du Québec de créer le Bureau des enquêtes spéciales qui aura pour mandat de mener les enquêtes sur des incidents qui entraînent un décès ou des blessures graves à la suite d'une intervention policière ou d'une détention.





Chronique militante

Pionnier de la médecine sociale Norman Bethune 1870-1939

'homme a vue le jour à Gravenhurst en Ontario en 1870. Il était le fils d'un pasteur presbytérien. Étudiant, il défraya le coût de sa formation médicale notamment en travaillant comme bûcheron, en s'enrôlant dans l'unité médicale pendant la guerre et en achetant des tableaux et autres objets d'arts qu'il

revendait avec profit. Beth comme ses amis le surnommaient était un personnage très cultivé et curieux de la société qui l'entourait. Il possédait de nombreux dons artistiques. Il aimait peindre, sculpter et s'adonner à la poésie.

Tout le monde connaît son engagement en tant que chirurgien que ce soit durant la guerre civile espagnole ou il fut le premier à effectuer des transfusions sanguines en plein champ de batailles.

ainsi que pour son inlassable travail en Chine. Ce chirurgien manquait de tout lorsqu'il exerçait sa profession là-bas et devait travailler dans des conditions plus que précaires. Il lui arrivait d'opérer sans gants chirurgicaux ce qui lui occasionna une septicémie mortelle en 1939. Tout cela relève maintenant de sa légende. Ce que les gens connaissent moins bien de lui, c'est son implication sociale alors qu'il résidait dans la métropole soit de 1928 à 1936.

Instaurer une médecine sociale correspondait aux valeurs de ce grand humaniste. La tuberculose représentait pour pour cet individu l'ennemi à abattre. Il lui avait survécu, mais constatait que le taux de tuberculose était plus élevé au Québec que partout ailleurs au Canada, tout ceci malgré l'amélioration du savoir et des techniques médicales. La province où le niveau de vie était le plus bas était aussi celle qui avait le taux de tuberculose le plus élevé. Comme il le disait si bien: " il y a la tuberculose des riches et la tuberculose des pauvres. Les riches en guérissent, les pauvres en meurent. Notre profession doit s'élever au-dessus de ses préoccupations scientifiques et par trop personnelles et s'imprégner de sa vocation sociale en prenant conscience que la santé et la sécurité économique sont indissociables. La médecine telle que nous la pratiquons est un commerce de luxe, c'est comme si nous

vendions du pain à prix de diamant. Faisons en sorte qu'il soit désormais honteux de s'enrichir de la misère de nos frères humains". Lors de l'une de ses nombreuses conférences, il déclara ..." 38% des habitants de ce pays n'ont jamais consulté un médecin, c'est parce que cela est au-dessus de leurs moyens. On peut pas admettre ça. II est inamissible que tous habitants



Norman Bethune en Chine, peu de temps avant sa mort. Année: 1938. © nd **Auteur:** Inconnu. **Référence:** Le Mémorial du Québec, Tome V, 1918-1938,

pays ne puissent travailler ensemble à cet état de chose. Nos taxes, nos impôts devraient subvenir au bien-être et à la santé de tous...". Au départ Bethune s'opposait aux idées communistes. Il croyait que l'on pouvait réformer le système à partir des structures déjà existantes. Ce qui s'avéra vain ici à cette époque. Quoi qu'il en soit, l'humaniste en lui voulait changer le monde. Il participait à des comités de quartier créé afin d'empêcher les propriétaires d'évincer les chômeurs devenus incapables de payer leurs loyers. Il accompagnait aux conférences des leaders de la communauté où des orateurs dénonçaient le chômage qui

faisait des ravages. Le Dr Bethune se retrouva d'ailleurs bien malgré lui en plein milieu d'une manifestation. De nombreux sans-emploi, de pauvres hommes et femmes scandaient des slogans réclamant entres autres, du travail, du pain et du lait. Cet événement a malheureusement été l'objet d'une répression policière sanglante. Le bon docteur aida à transporter un blessé dans sa voiture et lui prodigua les premiers soins. En être de conviction Bethune se présenta devant les chefs de l'Association des chômeurs de Montréal et leurs proposa de soigner gratuitement tout ceux, hommes, femmes et enfants qu'ils leur enverraient. Il ajouta " d'ici une semaine, j'espère trouver dix médecins pour m'aider". De toutes les années ou le Dr Bethune vécut à Montréal, 1935 et 1936 furent les plus intenses. Il avait cherché à mettre sur pied un système de santé publique avec l'aide d'un groupe de spécialistes qui partageait ses idéaux, et ouvert une clinique gratuite à Verdun. Il avait également continué à peindre et à écrire tout en adhérant au Parti communiste, ce qui était interdit par le Code criminel.

Avec Bethune, la conscience sociale et l'art étaient indissociable. En effet, il invitait chez lui des enfants pauvres à qui il donnait l'opportunité de recevoir des leçons de dessin et de peinture.

Cela prit le nom de L'école d'art des enfants de Montréal. Ce fut la première institution du genre au pays. Elle était vouée à la formation artistique ainsi qu'au développement de la créativité des enfants des taudis. Ces enfants recevaient des cours trois après-midi par semaine. Ses biographes affirment que malgré son travail et toutes ses autres occupations, Bethune trouvait le moyen de rentrer chez lui avant la fin des cours pour voir ses protégés et s'informer d'eux. Les samedi matin, il les amenait en visites dans les musées et les galeries. Pour l'homme, l'initiation à l'art en plus de faire sortir ces pauvres petits de leurs mansardes, leur permettait de s'ouvrir l'esprit à d'autres réalités ainsi que sur le monde. Pendant ce temps, le Québec ressemblait à un pays du tiers monde. À Lachine, le tiers des enfants mourraient à la naissance. De plus, la mortalité infantile était plus élevée à Montréal et à Québec que partout dans le monde sauf peut-être en Inde. Devant toute cette misère, Norman Bethune ne pouvait pas demeurer inactif.

Cet homme d'exception qui fut chirurgien au Royal Victoria, professeur de médecine à l'Université McGill, chef du département de chirurgie thoracique à l'hôpital Sacré-Coeur a également inventé des instruments chirurgicaux qui révolutionnèrent la médecine. S'il avait voulu être riche sans se soucier des autres, il aurait eu tout le loisir de le faire. Il n'était pas ce type d'homme, son immense conscience sociale l'emmena à agir. Quelque temps plus tard, il réalisa que les changements sociaux nécessaires au Québec se faisaient trop attendre, il décida d'aller apporter son aide là ou il croyait pouvoir faire une différence. Il partit donc en Espagne puis en Chine d'où il ne revint jamais. On peut dire que le Québec des années trente par son immobilisme a laissé partir un grand homme, mais que le monde a gagné par ce fait un héros qui transcende les époques.

Si l'auteur de ces lignes juge important de rappeler la mémoire du DR Norman Bethune c'est afin que l'on ne prenne pas pour acquis notre système de santé. Celui-ci est malheureusement de plus en plus menacé par le privé. Pour conclure, une dernière citation du Dr Bethune: "purifions la médecine de la notion de profit individuel, purifions notre profession de la rapacité individualiste"." Les fameux Drs Chaouli, Couillard et Cie devraient méditer là-dessus.



Anne-Marie Chatel

Bibliographie:

Gordon Syney, Allan Ted <u>Dorteur</u> Béthune, les éditions de l'Étincelle 2^{ième} édition, 1973.

Clarkson Adrienne <u>Norman Bethune</u>, les éditions Boréale 2009.

McClean's Magazineédition du 20 avril2009 (extrait du livre d'Adrienne Clarkson): From extraordinaire Canadian Norman Bethune, copyright 2009.

Minisérie Bethune, de PieteKroneburg et Nicolas Clermont, 1990, Scénario de Ted Allan. Cette série est inspire du film *The making of a Hero*.

Chronique artistique

Encore la sagesse de notre cher Daniel Bélanger

omme vous la savez Daniel Bélanger est un artiste d'exception jamais superficiel, toujours touchant. Une âme profonde et sensible du monde du spectacle. Je me souviens même qu'il avait remis gratuitement un de ses derniers cd aux premières personnes qui avaient assister ā son lancement. En effet, le public y était invité pas seulement le gratin du milieu artistique. Une de chansons d'un précédent album pourrait même s'intituler "la difficile et courageuse traversée vers le "rétablissement ".On retrouve cette merveilleuse pièce sur son album Rêver mieux. La voici :



Dans un miroir
Trop grand pour moi
J'ai vu mes yeux
Baigner dans du liquide
Je n'ai pas cru d'abord
En mon chagrin
D'autant que je ne pleure
Plus jamais
Mais en fouillant
Juste un peu plus
J'ai trouvé des motifs
Bien assortis
Et des raisons plus qu'intéressantes
Pour comprendre ce qui m'arrive

C'est qu'il ne m'arrive plus rien
Tous les jours de mon âge m'ont endormi
Jamais plus rien
Plus de voyages, presque plus d'amis
C'est très restreint

En termes de loisirs et de plaisirs

Alors dans ce miroir
Trop grand pour moi
J'ai vu ma bouche
Dessiner un sourire
Je n'ai surtout pas cru
En ma deuxième chance
D'autant que je ne gagne
Jamais à rien
Mais en y songeant
Juste un peu plus
Et sachant que ça fera mal
j'ai décidé de changer
Que peut-il se produire de pire
Que rien ?

Et je crois que tout arrive Tout vient à Qui sait mourir Pour mieux revivre Ce n'est pas sans peine Je crois qu'on revient mieux Après le deuil de soi-même Que tout vient À qui sait mourir Pour mieux revivre Ce n'est pas sans peine Je crois qu'on revient mieux Après le départ de soi-même Que tout vient À qui sait mourir Pour mieux revivre

Merci milles fois Daniel Bélanger pour tout ces beaux textes.

Une fan inconditionnelle!

el (III)

Anne-Marie Chatel

Erratum:

Dans notre dernière édition dans l'article « Mirroir, Mirroir » nous avons fait une erreur sur l'âge de Nelly Arcan. On devrait y lire qu'elle est décédée à l'âge de 36 ans.

Chronique de la folie ordinaire

La foire aux fantasmes :

6- Nettoyage à sec

<u>Avertissement</u>: La lecture de ce texte s'adresse à un public avertis. Un soutient psychologique peut s'avérer nécessaire.

16 H 30: Il pleut sur le Ministère.

Vous êtes songeur. À travers la glace sans teint, vous observez la marchandise que le hasard du «dispatching» vous a dévolu. C'est un tout jeune homme presque un ancien enfant. Les rigoles de pluie contre les vitres font miroiter sur sa peau blême des reflets d'aquarium. Un bâillon enfoncé dans sa bouche donne à ses traits l'expression horrifiée d'un long cri silencieux. Il a un œil au beurre noir. La force

des liens qui l'entrave lui a entaillé les poignets et ses pieds dénudés pataugent dans une flaque d'urine. Il tremble. Vous lâchez un profond soupir d'exaspération tiraillé entre la compassion qui vous submerge telle une bouffée de honte et la confiance de vos supérieurs dans votre capacité d'appliquer les protocoles interventionnistes. Vous appuyez votre front contre le cadre du miroir. Il y a des jours comme aujourd'hui

où vos responsabilités pèsent plus lourd qu'à l'habitude. Vous revient alors en mémoire une phrase du dernier bulletin ministériel : «La guerre économique mobilise les savoir-faire et l'intervention dynamise les résultats qualitatifs de la démarche» (1). Là, tout de suite, vous vous détachez de vous-même. une sensation de bien-être vous envahie. Vous êtes, et resterez, un bon exécutant qui ne perd, ni jamais ne perdra de vue les objectifs stratégiques du méta contexte. Vous redressez la tête, ajustez votre cravate, glissez une main dans la poche intérieure de votre veston, vérifiez que votre outil de travail est bien en place et, d'un pas décidé, vous entrez dans la salle des régulations démographiques.

Son dossier médical vous attend sur une table roulante que vous poussez vers lui. Les roues cahotent sur le carrelage. Plusieurs tuiles desserties ou brisées rendent la manœuvre difficile. Soudain, la table verse sur le côté. Vous rattrapez le tout de justesse. L'une des pattes arrière s'est logée dans le drain d'évacuation. Vous pivotez pour l'en sortir. La roue patine engluée dans les reliefs des opérations précédentes. Vous tirez avec force laissant derrière vous une longue trace. Une cicatrice de plus sur le plancher usé. Dans un coin de votre esprit vous notez qu'il faudra porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'équipe les désagréments qu'occasionne l'augmentation des critères de productivité.

16 h 41: Maintenant vous lui faites face.

Les remugles de ses fluides corporels vous frappe de plein fouet. Mais, c'est une autre odeur qui mobilise vos sens. Vous y êtes coutumier et pourtant vous ne cessez d'être étonné par la palette de ses arômes : Tantôt acre avec une pointe d'acidité qui la rend presque rêche sans aller jusqu'à la rudesse brutale, par-

> fois douceâtre, parfois grumeleuse, fruitée, mûre, un peu poisseuse, fade, aussi, chez les défaitistes ou sucrée comme un parfum tourné qui étourdit tant il est écoeurant; quelquefois d'une folle hardiesse, signe de bravoure, de vaillance ou de témérité; effrontée, fière, entêtée par principe. Souvent musquée, sauvage, féroce. C'est l'exhalaison fauve de la bête aux abois : l'odeur de la peur.

Si semblable et si différente d'un cas à l'autre que la somme des arômes de chacun d'eux, s'il vous était possible de les synthétiser en un seul et même parfum, ne saurait traduire, ni trahir, la nature même de son essence.

Ici, d'expérience, les effluvent qu'il distille sont d'une rare qualité. C'est la marque d'un animal rétif qui a épuisé les dernières ressources de son instinct de survie. Vous êtes d'une nature curieuse. La tentation est forte de pousser l'épreuve jusqu'à son point de rupture quand la peur se transforme en terreur et que le corps tout entier lâche prise. Ce serait une dépense superflue contraire à l'observance de la règle du ministère. D'autant plus que la durée impartie au traitement vous est comptée. Il en va de votre prime au rendement.



Déjà 16 h 50: Il y a urgence d'agir.

Vous savez que *Le choix de l'expression programme les besoins neurolinguistique de la* communication. Votre voix à la douceur traîtresse de ces vins liquoreux qui enivre sans crier gare : « Avant toute chose je veux te rassurer. Tu ne le sais pas encore mais, tu peux me faire confiance. Je veux et je vais te le prouver. Ma tactique est la franchise. Je suis là pour ton bien et je peux te promettre que lorsque tu sortiras d'ici tu n'auras plus jamais peur».

Vous marquez un temps d'arrêt pour laisser à vos paroles le temps de produire leurs effets.

«Ta présence en ce lieu signifie que tu as atteint le quotas de soins que le système de santé peut t'accorder. En d'autre termes: Ta condition physique et mentale représente un danger pour toi-même et pour l'économie. Regarde ton dossier médical et regarde le bien... Son épaisseur parle d'elle-même... Je n'ai même pas besoin de le consulter. Il est calqué sur celui des centaines de bénéficiaires qui sont passé par ici: Une kyrielle d'examens, d'interventions chirurgicales, de recherches inutiles. Résultats d'une hérédité douteuse ou d'une éducation familiale pour le moins déficiente, ou d'une insouciance crasse. N'importe quelles hypothèses sont valables. As-tu une idée des coûts qu'entraîne ton inconscience?»

« Tu es né un peu trop tôt. Ainsi, tu as bénéficié des derniers soubresauts de l'ancien régime. Ce que l'on appelait alors la révolution culturelle : Les tentatives de privatiser le réseau hospitalier, les contributions volontaires, le ticket modérateur que sais-je encore? Tout cela sont des utopies du passé qui n'ont fait que stimuler les blocages motivationnels d'une clientèle réclamants une quantité de soins disproportionnées par rapport à leurs besoins réels dont les conséquenont provoquées une détérioration de la qualité des services offert. Nombre d'études le prouvent. Tu n'as même pas su profiter des listes d'attentes et des listes de liste d'attente, des maladies nosocomiales ni des crises structurelles entretenues pour te permettre de finir dignement tes jours. Tu as raté l'occasion d'être l'entrepreneur de ta propre vie. A toi seul tu as contribué à l'augmentation exponentielle de la dette nationale. T'a résistance est un affront aux efforts du ministère dans sa lutte au déficit. Une insulte aux contribuables sains de corps et d'esprit qui paye pour ton irresponsabilité».

« À la guerre comme à la guerre. Quand plus rien ne va, il faut changer son fusil d'épaule. L'heure est la rationalisation sociale. Plus aucun pays industrialisés ne peut se permettre d'entretenir une population de malades et de les supporter jusqu'à leur fin naturelle Tolérance zéro. Dorénavant, un test de dépistage établira les risques anticipés de déficit monétaire dès la naissance. Lors du sommet économique du G 50, un accord de principe est survenu sur l'expérimentation qui renforcera les résultats participatifs du concept de la santé publique. C'est pourquoi, la chance t'est offerte de bénéficier du recadrage des paradoxes systémiques à partir du diagnostic organisationnel qui modifie les changements de la problématique.»

«Est-ce clair? Je te le répète, ma tactique est la franchise. Dans le cadre de la mondialisation des marchés du bien-être économiques, en tenant compte des indicateurs de performance et des statistiques nationales, on peut estimer, raisonnablement, que tu as dépassé ton espérance de vie. C'est ce qu'il te faut comprendre. En conséquence de quoi, le ministère m'a confié comme mission d'appliquer la règle de la nouvelle morale sociale. Je ne t'ai pas menti : Tes craintes tes peurs, tes angoisses, sont terminées. Tu ne souffrira plus. Je tiens toujours mes promesses.»

Rapidement vous plongez votre main dans la poche de votre veston. Et, vous lui tirez une balle entre les deux yeux. Vous consulter l'horloge : 4 h53 mites 45 seconde et quelques centièmes. Presque un record.

Votre quart de travail est terminé. Il pleut toujours.

Ce n'est qu'en rentrant chez-vous que vous vous apercevez qu'un peu de matière grise a éclaboussé le bout de vos chaussures. Vous êtes contrarié. Vous qui vous vous étiez donné comme règle de conduite de ne jamais traîner votre ouvrage à la maison.

Le fou du Roi



Les mots ou les phrases en italiques ont été composées à partir d'une grille sur l'interchangeabilité des termes utilisé dans les administrations publiques.

Noyé, D. 1998, «Le parler creux sans peine», Réunionites : guide de service, Insep Consulting Édition.

Joignez-vous à ACTION AUTONOMIE

Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Action Autonomie est un organisme sans but lucratif. Il a été mis sur pied pour et par des personnes convaincues de la nécessité de se regrouper afin de faire valoir leurs droits.

La promotion et la défense de vos droits

Diffuser de l'information sur le droits et les recours à ses membres, aux usagers et à la population.

Faciliter l'accès aux mécanismes de traitement des plaintes.

Assurer le respect des droits et l'accès à des services de qualité.

Veiller au respect des droits fondamentaux, ex. droit à la liberté, à l'intégrité, à la vie privée...

Faire des représentations et réaliser des actions afin de promouvoir et défendre les droits des personnes vivant des problèmes de santé mentale.



Action Autonomie

1260 Ste-Catherine Est 2e étage, bureau 208 Montréal, Qc **H2L 2H2**

(En face du métro Beaudry) téléphone: 525-5060

télécopie: 525-5580

www.actionautonomie.qc.ca lecollectif@actionautonomie.qc.ca